

Compte rendu du Conseil municipal du 20/03/2026

Élu(e)s présent(e)s

Berthet Hugues, de Montfalcon Bernard, Degonne Serge, Delage Philippe, Gautier Annabelle, Grandjean Pascale, Guerreiro Georges, Lapeyre Béatrice, Lemaitre Arnaud, Pelerin Stéphanie, Perrin-Toinin Geoffrey (secrétaire de séance), Pivier Martine, Primard Chrystelle, Ugnon-Fleury Elodie

Molliere Denis, maire sortant.

Joiron Estelle (excusée, son pouvoir a été confié à Primard Chrystelle)

Molliere Denis, maire sortant.

Monsieur Molliere Denis ouvre la séance avant de se retirer et laisse à Mme PIVIER Martine doyenne des élus le soin de présider à l'élection du maire.

Elle demande au conseil qui sont les candidats au poste de maire. Bernard de Montfalcon est le seul candidat.

Martine Pivier nomme deux assesseurs pour l'élection : Grandjean Pascale et Pelerin Stéphanie.

Après appel et constitution du bureau de vote, il est procédé à l'élection du maire.

1. Election du maire

Résultats du 1er tour :

- Votants : 15
- Nuls : 2
- Blancs : 1
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Voix obtenues :

- **M. de MONTFALCON Bernard** : 12 voix

M. de MONTFALCON Bernard est proclamé **maire de Velanne** et immédiatement installé.

Il prononce un discours dans lequel il remercie les Velannois et son équipe. Il énonce également la volonté de vouloir travailler dans le respect et l'écoute de tous les habitants de la commune.

2. Détermination du nombre d'adjoints au maire

Le maire rappelle que le nombre d'adjoints est fixé librement par le Conseil municipal, dans la limite de 30 % de l'effectif légal, soit **4 adjoints maximum** pour la commune.

Sur proposition du maire, le Conseil municipal adopte **la création de quatre postes d'adjoints, par 12 voix pour et 3 abstentions.**

3. Élection des adjoints au maire

Conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT, l'élection se déroule au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, avec alternance femmes/hommes.

Une seule liste est déposée, conduite par Mme **GRANDJEAN. Pascale**

Résultats du scrutin :

- Votants : 15
- Nuls : 1
- Blancs : 2
- Suffrages exprimés : 12

- Majorité absolue : 7

La liste obtient la majorité requise. Sont proclamés **adjoints au maire**, dans l'ordre de la liste :

1. **Pascale GRANDJEAN**, 1ère adjointe
2. **Hugues BERTHET**, 2ème adjoint
3. **Elodie UGNON-FLEURY**, 3ème adjointe
4. **Arnaud LEMAITRE**, 4ème adjoint

Les adjoints sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Lecture de la charte de l'élu local par le maire aux conseillers municipaux et distribution de ce document à chacun des élus.

La séance est levée à 21h12.